



Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Les hirondelles refont le printemps à Lasne

Dans le cadre du PCDN (Plan communal de développement de la nature), la population des hirondelles sur la commune de Lasne fait l'objet d'un suivi.

C'est lors d'opérations de baguage qu'un recensement peut être effectué. Le constat pour 2014 fait état d'une population d'hirondelles supérieure à celle recensée l'année précédente. Ainsi, en 2014, 1 252 hirondelles ont été baguées, dont 875 jeunes hirondelles rustiques (+105) et 183 jeunes hirondelles de fenêtre (+45).

Cette petite progression est justifiée par les actions de prévention mises en place qui inversent la régression des chiffres constatée depuis plusieurs années dans la région.

Le service Environnement de Lasne (02/634.05.83) est à votre disposition pour répondre à toute question à ce sujet.

Pouvez-vous distinguer ces deux espèces d'hirondelles ?

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), appelée autrefois Hirondelle de cheminée, se distingue par les longs filets de la queue fourchée très échancrée, le dos bleu sombre métallique, le front et la gorge brun rouge, le bas de la gorge bleu foncé et le ventre blanc crème. Elle n'a pas le croupion blanc comme les autres hirondelles.



L'hirondelle est proche de l'homme. La présence de zones de chasse est primordiale dans l'installation des couples. Ces zones sont tous les pâturages, prairies,

bocages, marais, étangs, cours d'eau, parcs et jardins qui sont propices à la présence d'insectes. L'hirondelle chasse et s'abreuve en vol, il lui est donc nécessaire de disposer de zones dégagées pour la chasse et de points d'eau. La présence de boue est nécessaire au moment de la construction du nid.



L'hirondelle rustique est une acrobate hors pair. Sa vitesse de vol est de 60 km/h, mais en chasse, elle peut atteindre les 100 km/h.

L'hirondelle choisit en priorité des étables, écuries et diverses granges pour bâtir son nid. En cas d'absence de site idéal, son choix pourra alors se porter sur des garages, caves et autres remises, toutes sortes de corniches, sous les ponts, parfois à l'intérieur des maisons, pourvu que le bâtiment possède une ouverture.

Le nid a la forme d'une moitié de coupe d'environ vingt-deux centimètres de diamètre et onze centimètres de profondeur. Il est construit par les deux parents avec des brindilles sèches cimentées par de la boue.

Pour ce faire, l'hirondelle récupère de la boue dans des flaques d'eau, puis la malaxe pour lui donner la forme de petites boules qu'elle vient ajouter à la construction. Pour ajouter à la solidité, l'hirondelle ajoute à ce torchis de la paille, des brins d'herbes, des crins d'animaux et, à l'occasion, des plumes de poules.

(suite page 2)

La protection du site du "Champ de Bataille de Waterloo" passe de 451 à 986 hectares

À l'heure de clôturer ce numéro, nous apprenons la parution d'un arrêté de classement étendant la protection du site du "Champ de Bataille de Waterloo". Le nouveau périmètre exclu les principales zones urbanisées prises en compte dans le projet initial, comme nous le préconisons dans notre avis rendu lors de l'enquête publique en 2014.

Sentiers en danger

L'actualité nous montre que la garde ne peut jamais être baissée. Nous sommes, en effet, confrontés avec la demande de suppression de sentier n° 88 dans le quartier de Beaumont. C'est par un affichage sur le terrain que les citoyens sont invités à s'exprimer, et ceci dans un délai de 30 jours.

La position de Lasne Nature sur la demande de suppression du sentier n° 88 de Lasne Chapelle-Saint-Lambert est un refus.

Ce sentier fait partie du réseau des chemins communaux, patrimoine incontestable de l'entité communale de Lasne. Les raisons principales de s'opposer à la suppression de ce sentier sont :

- *Ce sentier est manifestement utilisé aujourd'hui, les traces du passage d'usagers sont nettement visibles*
- *Le sentier constitue un évitement de la route de Beaumont, potentiellement dangereuse à longer*
- *La disparition du sentier provoquera la diminution des possibilités de développement d'une mobilité douce*
- *Ce sentier fait partie d'un espace collectif destiné à la mobilité douce, aux loisirs et à une forme de tourisme, sa disparition se fera au profit d'un usage exclusivement privé*



- *La disparition du sentier est la perte d'un élément du patrimoine lasnois*
- *Le manque de clarté de la nouvelle législation, quant aux compensations à verser par les demandeurs de la suppression d'une voirie communale, suffit pour s'opposer à cette demande*

Nous sollicitons donc des Autorités qu'elles prennent en considération les observations ci-dessus.

Nous rappelons qu'il est important que chacun s'exprime lors d'une enquête publique, et ceci d'autant plus si vous êtes concerné personnellement par l'usage possible du chemin.

CLW



Les hirondelles refont le printemps à Lasne

(suite de la page 1)

Le nid peut être construit en huit jours. Mais les hirondelles cherchent en priorité à reprendre un nid existant, d'où une concurrence en début de nidification pour récupérer les meilleurs nids.

Les premières pontes ont lieu de fin avril à juin. Dans nos régions, elles peuvent être suivies d'une deuxième ponte, plus rarement d'une troisième. La femelle pond donc de 3 à 6 œufs qu'elle va couvrir durant 14 à 15 jours, grâce à sa plaque incubatrice (partie du ventre de la femelle dépourvue de plumes pendant la couvaison), la femelle va assurer une température constante des œufs.

La femelle est obligée de s'absenter de courtes périodes lors de la couvaison car elle assure seule sa subsistance.

Le poids culminant des jeunes est atteint à leur 13ème jour où ils peuvent atteindre l'honorable poids de 22 grammes, soit



tout de même 5 grammes de plus que les parents. Ce surpoids sera rapidement perdu notamment du fait de la fabrication des plumes.

Les deux parents chassent en vol des insectes qu'ils agglutinent dans leur bec avant de les livrer à leur progéniture. Une becquée peut-être composée d'une vingtaine d'insectes de tous types (fourmis volantes, tipules, syrphes, mouches, libellules, etc...). Les allers et venues des parents peuvent se répéter près de 400 fois par jour.

Vers le quinzième jour, lorsque les plumes des pulli sont suffisamment grandes pour conserver leur propre chaleur, les parents ne les abritent plus que pendant la nuit, et seulement quelquefois pendant le jour.

Le séjour au nid des jeunes sera de 19 à 21 jours, puis les parents cesseront de les nourrir afin de les obliger à sortir du nid et prendre leur première leçon de vol. Pour cela, les parents vont s'approcher d'eux avec des insectes sans les leur donner. Pris par la faim les pulli vont s'approcher du bord du nid et brusquement les parents lanceront des cris d'alerte. Il n'en faudra pas plus pour pousser l'hirondeau à se jeter dans le vide et battre instinctivement des ailes, sous l'encouragement des parents. L'émancipation aura lieu à partir du 35ème jour environ.

L'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*) est la seule hirondelle ayant le croupion blanc pur. Son ventre est blanc, le dos, les ailes et la queue noir bleu. La queue est courte (sans filets).



Elle a le même type d'habitat que l'hirondelle rustique, mais elle est plus citadine et montagnarde. Avant que l'homme ne construise des édifices, l'hirondelle de fenêtre vivait volontiers à proximité des falaises.

Son nid est de forme hémisphérique avec une ouverture circulaire placée vers la partie supérieure. L'exiguïté de cette entrée permet plus facilement la défense du domicile, et a pour but d'empêcher les autres oiseaux de s'y introduire.

Il est maçonné par les deux parents avec une fine boue qu'ils se procurent dans les mares et sur les rives d'étang ou de rivière. Les petites boules de boue sont mélangées



avec de la salive qui cimente le tout. Pendant que plusieurs individus apportent les matériaux, la future mère donne au nid sa forme, polit la terre détrempée et par le frottement de ses plumes, fait disparaître toutes les aspérités qui pourraient blesser les petits. La terre employée est fortifiée de brins de paille entremêlés dans l'épaisseur des parois ; la couche intérieure est garnie d'une grande quantité de plumes.

Il est placé le plus souvent sous les avancées de toit, sous une corniche ou contre un mur ou une poutre.

Leur vol, plus lent, est moins saccadé que celui de l'hirondelle rustique. Elles planent davantage et s'élèvent à une très grande hauteur, elles virevoltent de tous côtés, tantôt s'élevant, tantôt descendant pour saisir leurs proies.



La ponte a lieu à partir de début mai. La femelle pond de 3 à 5 œufs d'un blanc pur, que les deux parents couvent pendant 14 jours environ. Les poussins restent au nid pendant trois semaines, parfois beaucoup plus. Exceptionnellement il peut y avoir deux nichées.

Jusqu'à l'émancipation complète, les parents restent à proximité de leur progéniture et se retrouvent chaque soir au nid.

L'hirondelle de fenêtre se nourrit comme l'hirondelle rustique mais les insectes sont uniquement capturés en vol et à une plus grande hauteur que celle-ci.

Willy Calleeuw

source : <http://www.oiseaux.net/oiseaux>

AU SOMMAIRE

Les hirondelles refont le printemps à Lasne	1-2
Sentiers en danger	1
La transition énergétique : place aux actions citoyennes !	3
Lasne Nature aux Jardins d'Aywiers en mai 2015	3
Les déchets verts déposés le long des cours d'eau sont nocifs !	4
Miel ou vinaigre	4
Le petit patrimoine lasnois en images, les anciennes peintures murales	5
Maransart, village fleuri	5
Le castor (2)	6-7
Le grand voyage des graines (2)	7
Les sentiers de Lasne (12)	8
Nos promenades	8
Printemps 2015 – Migration des Batraciens	9
La boutique de Lasne Nature	10
Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Mots croisés	11
La nature de juin à août	12

Soutenez-nous par votre cotisation.

N'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

La transition énergétique : place aux actions citoyennes !

Commençons par une bonne nouvelle !

Pour la première fois depuis 40 ans, les émissions de CO₂ n'ont pas augmenté durant l'année 2014. Pourrait-on en déduire que les efforts réalisés pour lutter contre le changement climatique ont été plus efficaces que prévu ? En effet, ce ralentissement n'est pas lié à une crise économique. L'IEA (1) l'attribue à la transition énergétique qui démarre dans les pays de l'OCDE et la Chine. Certains efforts portant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables commencent à produire les effets désirés. Cependant, les politiques énergétiques semblent toujours bloquées et les dernières Conférences sur le Climat (Copenhague, Lima) n'ont révélé que de très faibles avancées. Mais c'est sur le terrain que les choses bougent : on observe de nombreuses initiatives citoyennes qui voient le jour un peu partout, visant à s'engager localement dans une vraie transition énergétique.

Au niveau européen, le CAN (2) est une large coalition d'organisations luttant pour limiter le changement climatique et promouvoir une politique énergétique de transition. Elles s'unissent pour travailler ensemble, dans un but de justice sociale pour toutes les communautés locales. La mission du CAN est de donner à la société civile le pouvoir d'influencer la stratégie globale et de l'orienter vers une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre. Selon le CAN, « **Un plan climatique plus ambitieux de la part de l'Union européenne pourrait permettre d'y créer 420 000 nouveaux emplois d'ici 2030 et de sauver 46 000 vies par an dans les pays du sud** ». C'est le résultat d'une étude commandée par un réseau d'ONG (3), qui demandent des actions volontaristes et encouragent la création de nouvelles structures solidaires pour produire et consommer l'énergie autrement.

En 2009, est lancée la dynamique de la « Convention des Maires » : « *C'est un mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union Européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20 % d'ici 2020* » (4). L'idée est d'encourager les efforts des autorités locales pour mettre en œuvre des politiques en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Plus de 4 000 villes et collectivités ont déjà signé cette convention et veulent faire mieux que les objectifs européens jugés trop peu ambitieux. En Belgique, on compte une centaine de communes signataires et les actions commencent à être efficaces sur le terrain.

Citons quelques exemples d'initiatives citoyennes ayant mené à de belles

réalisations. Depuis 2001, existe à Eeklo (périphérie de Gand) une société coopérative de production et de fourniture d'énergies alternatives : Ecopower. Elle possède à ce jour 13 éoliennes dispersées en Flandre, 3 centrales hydrauliques, 300 installations de panneaux photovoltaïques



disposés sur des écoles. Un co-générateur fonctionnant à l'huile de colza provenant d'un agriculteur local produit le chauffage et l'électricité des bâtiments d'Ecopower à Eeklo. Les 5 éoliennes installées sur des terrains communaux fournissent l'électricité aux habitants de la ville.

La coopérative ne se contente pas de produire l'électricité. Elle sensibilise ses clients à l'efficacité énergétique et soutient également les coopérateurs qui désirent installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Les résultats sont visibles : en 10 ans, la consommation d'électricité a été réduite de moitié.

Du côté de la Wallonie, la Coopérative Énergie 2030, créée en 2001 par 36 coopérateurs, produit et fournit de l'électricité 100 % verte, issue exclusivement de sources renouvelables.

D'autre part, des coopératives citoyennes de plus petite dimension sont fédérées au sein de REScoop (5), qui rassemble des producteurs d'énergie renouvelable (6 en Flandre, 9 en Wallonie). Leur devise : « **Changeons de cap : produisons notre énergie** » ! Leur ambition est de relever ce défi solidairement, en visant d'abord la sobriété dans la consommation d'énergie, et en se réappropriant les sources locales d'énergie. REScoop fédère une quinzaine de coopératives dont les objectifs sont : favoriser la décentralisation de la production d'énergie, préserver la qualité de vie, permettre à tous d'avoir accès à une énergie propre à un prix juste et transparent, contribuer à l'émergence d'une force financière alternative pour l'avenir énergétique du pays.

Parmi les coopératives locales membres de REScoop, citons la « CLEF » ou « Coopérative pour les Énergies du Futur » créée à Leuze-en-Hainaut, et qui soutient des projets écologiques dans le domaine de la production et des économies d'énergie.

Ce projet est porté par quelques citoyens

volontaires qui veulent démontrer qu'il est possible de promouvoir simultanément le développement local et l'autonomie énergétique.

Retenons encore un dernier exemple : la ville d'Attert surnommée la « verte Attert ». « ... un des objectifs de la vallée d'Attert est de tendre vers une indépendance énergétique en combinant trois approches complémentaires : la réduction des consommations énergétiques de l'habitat, la production des énergies alternatives et la sensibilisation des habitants. La Convention des Maires nous a permis de planifier ces actions... » (6).

À Attert, la ferme du Faascht fournit en biogaz l'équivalent de 50 % de l'électricité consommée dans la commune. Un réseau de chaleur (bois-énergie) alimente plusieurs bâtiments communaux. Des projets participatifs initiés par les habitants ont favorisé les investissements solaires thermiques ainsi que la mise en place d'une filière bois.

Toutes ces initiatives locales contribuent à promouvoir le changement vers l'indispensable transition énergétique. Si les politiques n'arrivent pas à se mettre d'accord, ce sont les citoyens qui vont montrer la voie afin de prouver qu'un vrai changement est possible.

Denise Morissens

(1) International Energy Agency

(2) Climate Action Network

(3) CNCD 11.11.11, Greenpeace, Bond Beter Leefmilieu, IEW, Oxfam Solidarité.

(4) www.conventiondesmaires.eu

(5) www.REScoop.be

(6) APERE, magazine *Renouvelle* sept 2013

Lasne Nature aux Jardins d'Aywiers en mai 2015



avec une visite surprise à notre stand...





LES DÉCHETS VERTS DÉPOSÉS LE LONG DES COURS D'EAU SONT NOCIFS !

En cette période d'entretien intensif des jardins et propriétés, la présence de tontes de pelouses, de tailles de haies et d'arbustes ou de compost semble anodine aux yeux des riverains qui déposent leurs déchets « biodégradables » aux bords des cours d'eau.



Pourtant, on ignore que ces déchets verts :

- Étouffent la végétation naturelle des berges
- Favorisent l'apparition de plantes indésirables (orties, lisérons...) qui se nourrissent des matières végétales en décomposition

- Entraînent une pollution de l'eau par l'écoulement des jus de décomposition
- Menacent la stabilité des berges en rendant le sol plus vulnérable à l'érosion
- Empêchent le bon écoulement des eaux en formant des mini-barrages propices aux inondations

Le Contrat de rivière Dyle-Gette, en collaboration avec la commune de Lasne, invite donc les riverains des cours d'eau à abandonner leurs mauvaises habitudes pour :

- Un entreposage de ces déchets sur leur bien et à bonne distance du cours d'eau (à au moins cinq mètres au-delà de la crête de berge)
- Qu'ils s'assurent que leur décomposition ne soit plus nocive pour la berge et le cours d'eau
- Au besoin, les déposer régulièrement au parc à conteneurs le plus proche
- Procéder au nettoyage des dépôts de déchets qui se seraient accumulés depuis plusieurs années trop près de la berge au fond de leur jardin ou de leur propriété

Grâce à ces nouvelles habitudes, ils auront peut-être le plaisir de voir revenir peu à peu les plantes caractéristiques des

berges (baldingère, reine-des-prés, iris des marais...), ainsi que la faune qui leur est liée (libellules...).

De même, nous rappelons que le dépôt de déchets le long des routes, chemins et sentiers et sur les propriétés qui appartiennent à autrui (bois, champs, prairies...) est strictement interdit.

Compostez les déchets verts chez vous ou emmenez-les dans un parc à conteneurs.

Attention : les incivilités environnementales font l'objet de sanctions administratives



MIEL OU

VINAIGRE

Un petit feu, vite fait...



Il est des comportements inadmissibles, surtout quand ils sont le fait d'un élu communal. Le témoignage qui nous est parvenu fait état d'une personne connue et reconnue se faisant « prendre » en train de mettre le feu à un sac de déchets le long d'un chemin de campagne et puis s'en aller en voiture.

Ouverture d'un hôtel à Sauvagemont

Sur la place de Sauvagemont, certains habitants ont commencé à « meubler » l'hôtel à insectes installé par la commune. Voici une belle occasion d'accueillir pontes et larves de certains insectes. L'hôtel va pouvoir être occupé par les chrysopes, bourdons, abeilles et guêpes solitaires, forficules, carabes et bien



d'autres espèces. Il contribuera à enrichir au fil des ans la micro faune d'insectes auxiliaires et pollinisateurs de ce coin de paradis.

Est-ce mieux avant ou après réparation d'un chemin ?

C'est bien de réparer les chemins de terre en mauvais état. Encore faut-il penser à tous les usagers de cette voirie. Le chemin appelé Piedsente de Braine l'Alleud (près de



la Belle Alliance) était en très mauvais état : nombreux grands trous de part et d'autre du chemin. Aujourd'hui, le chemin est recouvert de pierraille d'assez gros calibre rendant la marche ou le cyclisme difficiles. Pas très accueillant pour un site historique en effervescence cette année.

Nos ruisseaux seraient encore pollués ?

Certains de nos ruisseaux sont encore pollués par des rejets d'égout. Nous avons reçu les résultats d'analyses faites dans le Smohain qui montrent des taux de pollution bien au-delà des normes admises. Le Contrat de Rivière Dyle Gette publie une carte des « points noirs » du bassin sur <http://www.crdg.be/site/points-noirs/620-inventaire-des-points-noirs.html>. L'Union européenne impose aux états membres de veiller au respect des normes environnementales et donc les personnes responsables de ces rejets sont tenues de supprimer ces rejets directs dans les cours d'eau.



Trottoirs ou parkings, il faut choisir...

Les trottoirs sont toujours des parkings pour certains. Dommage pour les piétons et un mauvais point pour notre police qui laisse faire.

Le petit patrimoine lasnois en images, les anciennes peintures murales

La peinture murale publicitaire, déjà présente au début du XXe siècle, connaît son apogée entre les deux guerres avant de décliner dans les années 1950 au profit de l'affiche papier.

Rue de l'Eglise Saint-Etienne à Ohain, sur le pignon d'une habitation proche de l'ancienne pharmacie, une belle publicité peinte vante les effets bénéfiques de l'emplâtre américain ALLROCK.



Cette peinture ne figure pas sur une carte postale montrant la rue en 1955, cachet de la poste d'Ohain faisant foi.

Au dire d'un habitant du lieu, elle a été exécutée en 1991 pour les besoins du film BLANVAL du réalisateur belge Michel Mees. Zabou Breitman, Wladimir Yordanoff et Michel Feller sont les têtes d'affiche de cette production dont l'action se passe en 1917, en France, sous l'occupation.

Plusieurs séquences de ce drame ont été tournées rue de l'Eglise Saint-Etienne « rhabillée » pour l'occasion.

Cette peinture murale – décor est donc une reproduction à l'identique d'une publicité de l'époque.

Les peintres lettrés exercent aussi leur art dans le domaine de la signalisation directionnelle utilisant souvent comme support les murs des maisons.

Les lettres majuscules se détachent en noir sur fond jaune pour une bonne et rapide visibilité.

Ainsi les indications de Cérroux-Mousty et d'Ottignies, bien que fort effacées, peuvent encore se voir au carrefour de la route de l'Etat et de la rue de la Gendarmerie.



Gares et sites touristiques sont également signalés par cette technique utilisant un fond blanc qui met en valeur les caractères noirs.



Les mentions PLAGE (Ohain-les-Bains), Lasne et MARANSART-AYWIERS, encore présentes nous le rappellent.



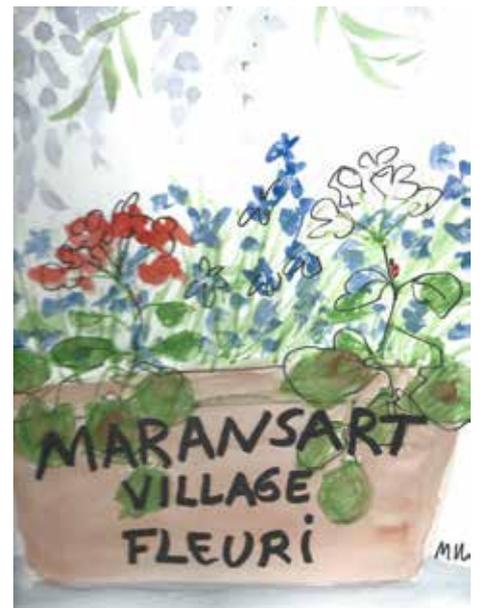
Cafés et commerces désireux de se faire remarquer dans le tissu villageois et d'annoncer leur activité recourent aussi au lettrage peint.



Il en subsiste un très bel exemple rue du Village à Couture où une habitation a remplacé, sans rien dénaturer, le café « A LA VUE DU TRAM ».

Françoise Bortels

L'initiative "Maransart, village fleuri" sera renouvelée cette année



Le GRAM, Groupe de réflexion sur l'avenir de Maransart, vous invite à fleurir fenêtres et balcons pour embellir nos façades et rendre encore plus beau notre si joli village.

Venez nombreux à notre apéro dînatoire "hamburger-frites" le vendredi 26 juin prochain entre 18h30 et 22h30 au Centre Sportif de Maransart. Une exposition de photos mettra en valeur les façades fleuries et un sympathique concours primera les plus jolies jardinières.

Le Gram

Fleurissons nos chapelles !

Une belle initiative que celle de fleurir les nombreuses petites chapelles présentes dans notre jolie commune.

Qu'elles soient en bordure de propriété, de route ou de sentier, préservons ce petit patrimoine populaire et mettons le en valeur avec quelques fleurs.

MJ





Le castor (2)

Ceci fait suite à notre article paru dans le n° 101 de mars 2015, dans lequel les bénéfices de l'implantation du castor étaient mis en évidence. Nous terminions avec l'introduction de cette suite « Les Désagréments possibles et les solutions préconisées ».

Malgré leur effet bénéfique pour la biodiversité, pour la régulation hydrologique et la qualité de nos eaux, les activités des castors peuvent être perçues de manière négative ou occasionner des dégâts au regard des activités humaines. Ces désagréments ou dégâts peuvent avoir un caractère subjectif. En effet, les hommes supportent difficilement d'être contrariés dans leurs plans de maîtrise de la nature. Pourtant, moyennant un dialogue pacifique et quelques suggestions de mesures préventives ou de protection, la cohabitation avec les castors est, dans la toute grande majorité des cas, tout à fait possible.

« Une zone de 10 à 20 m de large suffit déjà pour éviter pratiquement tout conflit. En général, le castor se moque bien du fait que le cours d'eau, où il s'établit, ait ou non un écoulement naturel et de l'espace en suffisance : il l'a démontré ces dernières années en colonisant des eaux très éloignées de l'état naturel. Pour autant que les ressources nutritives suffisent — dans les zones agricoles, les cultures compléteront celles fournies par les boisements des rives — le castor s'installe : il adaptera ensuite le cours d'eau à ses besoins. C'est précisément là que surgissent les conflits avec l'homme. Le castor a donc besoin de ces espaces riverains pour pouvoir coexister sans conflit avec nous — et donc continuer à être bien accepté. Cependant, notre société a aussi besoin de telles zones car : > elles diminuent l'apport de nitrates et de pesticides dans les cours d'eau, > elles constituent un habitat et un corridor migratoire pour de nombreuses espèces animales et végétales, > elles servent de surface de rétention lors d'inondations, > elles sont des zones de détente en nature, et enfin, > élément le plus important du point de vue du castor, elles contribuent à éviter les conflits entre castors et activités humaines. » (1)



- Les **coupes d'arbres** constituent la grande majorité des désagréments. Elles sont en général limitées à moins de trente mètres des cours d'eau. Deux moyens simples et non onéreux de protection des arbres à préserver sont préconisés :

- manchon à la base des troncs en treillis métallique (type grillage à poulailler) jusqu'à 1 m de hauteur
- enduit répulsif badigeonné à la base des troncs jusqu'à 1 m de hauteur (attention d'utiliser un produit agréé !)
- des clôtures électrifiées de 50 cm de hauteur peuvent également offrir une solution dans

certains cas localisés (accès aux jardins, jeunes plantations...)

- Enfin, l'aménagement d'un cordon boisé sur les dix premiers mètres en bordure de cours d'eau devrait laisser des ressources nutritives en suffisance pour assurer la nourriture nécessaire aux castors riverains.



- En conséquence de la mise en place de barrages par les castors, les **inondations** résultant de la montée de nappes peuvent occasionner des dégâts aux habitations, aux chemins d'accès, aux routes,... Dans ces cas, la destruction des barrages peut être envisagée mais elle devra être répétée de nombreuses fois. Très souvent, les hommes se décourageront plus rapidement de la destruction que les castors de la reconstruction. Dans les cas de reconstructions répétées, il est donc conseillé d'entreprendre quelques aménagements sommaires :

- Créer un pertuis à la hauteur désirée en tuyau PVC en pente douce dont la bouche amont sera entourée d'une cage métallique à très large maille de type « cage à gabion », rendant l'occlusion du pertuis impossible
- Des aménagements en dur peuvent rendre la construction du barrage impossible pour les castors

NB : Il est à noter que la destruction des castors occupant ses sites sera inopérante. De jeunes castors en recherche de territoires ne manqueront pas de recoloniser ces sites attractifs d'ici peu... Il est donc conseillé d'investir dans les aménagements décrits ci-dessus pour solutionner le problème de manière durable.

- **Effondrements - Dégâts aux berges** : Les castors peuvent dans certains cas coloniser des étangs de pêche et décider de créer une hutte/terrier dans une des berges. Le castor n'aura aucun effet négatif sur la pisciculture en tant que telle. Le castor, en règle générale, n'a aucun intérêt à compromettre la stabilité des berges des étangs sur lesquels il installe ses huttes-terriers. En effet, il veillera à maintenir le niveau d'eau au plus haut afin de garantir que l'entrée de sa hutte soit sous le niveau d'eau en tout temps. En cas de fragilité de la berge, il veillera sans aucun doute à reboucher et consolider les brèches.

NB : Les dégâts aux berges peuvent très souvent être dus au rat musqué et indûment imputés au castor. Pour rappel, le rat musqué est une espèce exotique envahissante qui occasionne de gros dégâts aux berges et dont la Région wallonne assure le contrôle et l'éradication.

Des « coulées » créées par les passages fréquents des castors à un endroit particulier peuvent créer une dépression dans la ligne de crête des berges d'étangs : pas de nature à compromettre le niveau d'eau des étangs. Un remblaiement local de la coulée peut être

envisagé afin de garantir une circulation aisée sur les berges.

- Quelques cas de **dégâts agricoles** ont été signalés en culture de maïs. Ils sont éminemment marginaux et sont sans commune mesure avec les dégâts occasionnés par les sangliers. Certains exploitants agricoles peuvent également être incommodés par l'inondation d'une partie de leur parcelle (voir « inondations »)

Régulation naturelle des populations :

À l'âge adulte, ses prédateurs naturels sont le loup, l'ours, le glouton et le lynx. À part quelques lynx de nouveau présents en Wallonie ces dernières années, on peut estimer qu'il n'a pas de prédateurs naturels à l'heure actuelle.

Les chiens errants, les renards et certains rapaces peuvent exceptionnellement capturer des individus jeunes ou immatures.

Le trafic routier cause la mortalité de quelques individus chaque année.

« Le comportement territorial du castor en régule naturellement la population. Ces rongeurs défendent leur territoire parfois jusqu'à la mort. Plus il y a de territoires occupés le long d'un cours d'eau, plus la mortalité des jeunes en migration est élevée.



Lorsque la densité de la population augmente pour atteindre la capacité limite de l'habitat, le stress intra-spécifique s'intensifie, entraînant une baisse de la fécondité et une hausse de la mortalité, avec pour conséquence un recul de la population. » (2)

État de la population en Wallonie :

Nous estimons qu'un quart des sites potentiels d'implantation du castor européen en Wallonie ont été recolonisés à l'heure actuelle. De plus, une densification des zones peuplées est encore possible. Nous estimons qu'il est dès lors déraisonnable d'entamer une régulation anthropique de l'espèce actuellement étant donné les bénéfices sociétaux mentionnés ci-dessus et étant donné que l'abattage de castors ne constitue pas une solution durable au voisinage harmonieux entre l'homme et le castor.

NB. Des castors américains (*Castor canadensis*) se sont échappés d'un parc animalier dans l'Eifel allemand et ont colonisés le bassin de l'Our. Ces castors sont en cours d'élimination par le DNF et devraient donc laisser place à des castors européens en surnombre dans d'autres bassins.

Législation :

En Wallonie, le castor européen bénéficie d'une protection intégrale, donc y compris son habitat et ses constructions : huttes, terriers, barrages.

Le Castor n'est donc pas une espèce chassable.

Il est interdit :

- De chasser le castor

Le grand voyage des graines (2)

- De piéger le castor
- De capturer le castor
- De déplacer le castor
- De déranger le castor intentionnellement
- De détruire les constructions du castor : huttes, terriers, barrages

Il est possible de demander une dérogation à cette protection intégrale auprès du DNF.

Toute activité que vous observez qui contrevient à cette protection intégrale devrait être dénoncée :

- À l'Unité Anti-Braconnage de la Région Wallonne : uab.dpc.dgarne@spw.wallonie.be ou 081 335 687
- Au numéro de la Région Wallonne SOS Environnement-Nature 24h/24h : 070 233 001

L'Unité Anti-Braconnage est en possession de la liste des dérogations à la conservation de cette espèce et devrait pouvoir vérifier la légalité des agissements que vous avez constatés.

De manière générale, Natagora préconise l'approche graduelle suivante :

- Dialogue constructif avec les personnes se plaignant des activités des castors : le réseau de bénévoles du GT Castor peut être sollicité afin de se rendre sur le terrain et donner des conseils adaptés à la situation locale.
- Mise en place de mesures de protection et de prévention citées ci-dessus : le réseau de bénévoles du GT Castor peut être sollicité afin de se rendre sur le terrain et donner des conseils adaptés à la situation locale.
- Destruction de barrages (Dérogation officielle nécessaire)
- Capture et remise en liberté dans des endroits propices (Dérogation officielle nécessaire)

En dernier recours, si aucun habitat propice n'est plus disponible en Wallonie, ce qui n'est pas le cas pour le moment, la capture et l'euthanasie peuvent être envisagées (Dérogation officielle nécessaire)

Natagora s'oppose fermement aux dérogations autorisant la destruction des castors par tir au fusil. De telles dérogations instillent un climat tout à fait pernicieux : elles donnent l'impression que l'espèce castor est chassable, elle ne permet aucun contrôle sur le nombre d'individus éliminés et sur les personnes autorisées à les tirer. L'élimination de castors n'est pas une solution durable, étant donné que les territoires libérés vont être d'ici peu à nouveau colonisés par de jeunes individus en recherche de territoires.

(1) ANGST C., SERVICE CONSEIL CASTOR & CENTRE SUISSE DE CARTOGRAPHIE DE LA FAUNE 2010. *Vivre avec le castor : recensement national de 2008 : perspectives pour la cohabitation avec le castor en Suisse*. Office fédéral de l'environnement - OFEV, Centre suisse de cartographie de la faune - CSCF 1008: 156 p. : ill.. <http://www.cscf.ch/files/content/sites/cscf/files/shared/documents/castor/francais/Vivreaveclecaster.pdf>

(2) Idem
Sources

- http://www.natagora.be/fileadmin/Natagora/PolitiqueGenerale/120423_Position_Castors_Natagora.pdf
- « Pour tout savoir sur Castor fiber, le Castor d'Europe... » *Aquascope Virelles, Rue du Lac, 42 à 6461 Virelles*

Un autre véhicule utilisé par les graines est l'eau de ruissellement ou l'eau des cours d'eau (hydrochorie). L'Iris, le Nénuphar et toute la végétation du bord des rivières (arbres, arbustes, graminées, plantes à fleurs...) tirent profit de cette mobilité douce en permettant aux graines de flotter et en les rendant imperméables.



Soit par un transport volontaire : les graines d'Anémones des bois et de Violettes sont appréciées des Fourmis et pourvues de petites poignées facilitant leur transport jusqu'au nid.



Beaucoup de plantes n'ont néanmoins pas besoin de véhicule et se débrouillent ingénieusement pour disperser leur descendance (autochorie). Chez la Balsamine des bois, le fruit éclate en catapultant les graines. Chez le Genêt, lorsque les gousses sont sèches, les deux moitiés se tordent en spirale et lancent leurs graines tous azimuts avec un bruit sec. Le fruit du Coquelicot est une véritable salière percée de petits trous pour libérer les graines.

Les animaux jouent également le rôle de véhicules (zoochorie), selon différents mécanismes. Soit par la nutrition : la chair des fruits est une nourriture très appréciée mais les graines souvent coriaces et indigestes sont éliminées et dispersées par les fèces (Gui, Viorne, Merisier, Eglantier...).



La charmante Cymbalaire qui orne les vieux murs (appelée aussi Ruine-de-Rome), plus casanière, a renoncé à l'aventure et quand les fruits sont mûrs, le pédoncule se courbe et dépose les graines directement dans des interstices du mur.



Soit par un transport passif : les graines armées de crochets se fixent dans la toison des animaux de passage (Bardane, Benoîte, Gaillet gratteron ou autre plaque-madame).



Toutes ces promesses de vie sont ainsi lancées dans des aventures diverses et vous croiserez sans doute leur chemin au cours de vos promenades. Mais il faut ouvrir l'œil... et le bon...

Marie Bronchart



Les chemins et sentiers de Lasne (12)

Autour du Trou Margot via, entre autre, le chemin 12 (Oh) dit « du Tout Laid » et « du Trou Margot » et le sentier n° 65 (Oh) dit « de la Fontaine ».

NB : après le numéro du sentier, nous indiquons l'initiale du village auquel il appartient, puisque un même numéro peut être présent dans différents villages (Oh = Ohain)

Je vous propose dans ce bulletin de parcourir un endroit charmant à la limite entre Lasne et Genval, là où coule le « Ry Margot ». Cet endroit était anciennement accessible depuis Ohain, via le beau sentier n° 75 du Piesmont qui n'est malheureusement plus accessible depuis le début des années 2000, suite à la construction d'une habitation qui en bloque l'accès route de Renipont. Espérons qu'un jour on puisse le ré-ouvrir !

Attention : il n'est pas évident de s'y retrouver dans tous les (petits) sentiers et chemins présents à cet endroit à la jonction de 2 communes ! Ils ont parfois le même nom mais des numéros différents et parfois des noms différents pour un même numéro !



À partir de Renipont, prenons donc la route du Ry-Beau-Ry sur 800 m, pour trouver sur notre gauche le chemin n° 12 dit « du Tout Laid ».



Ce chemin, qui débute en montée entre champs, ne mérite pas un tel nom : il est large, agréable et la vue sur la vallée et sur Bourgeois est magnifique.

Un autre sentier « perdu », le n° 99 dit « sentier du Trou Margot » partait rapidement sur la droite pour franchir le Ry Margot sur un pont et rejoindre le sentier n° 25 de Genval. Voici quelques années, un projet de réhabilitation avait été mis au point par les deux communes (Lasne et

Rixensart) mais il n'a pas abouti. Espérons que cela ne sera que temporaire.

Revenons à notre chemin du Tout Laid qui se poursuit ensuite en sous-bois dominant le Ry Margot où l'on peut entendre, à la saison, de nombreuses grenouilles. Il rejoint ensuite le bout de la rue Chêne aux Renards et, peu après, change de nom pour devenir le chemin « du Trou Margot »



20 m plus loin, arrive sur la droite le sentier de la Fontaine par lequel nous reviendrons plus tard.

Continuons donc le large chemin du Trou Margot qui longe une imposante propriété comprenant un grand étang. La marche y



est facile et accessible à tous (piéton, vélo, chevaux). Après son croisement avec le chemin des Grands Clos (par où arrivaient anciennement les promeneurs du sentier du Piesmont), notre chemin tourne à droite, monte et se transforme en chemin creux pour rejoindre l'entrée de la propriété « Mount Vernon ».

Continuons à droite par un chemin en partie asphalté qui monte et descend parmi des habitations.

Il s'agit du chemin n° 38 portant aussi le nom de Tout Laid ou selon d'autres sources, chemin Margot.



Nous arrivons bientôt à la limite de Genval où le chemin change de nom pour s'appeler « Petite rue de Mahiermont ». Nous la quittons rapidement à droite, à une petite chapelle, pour prendre une jolie ruelle en forte pente.

La ruelle devient rapidement un sentier, le



sentier de la Fontaine. Un peu plus loin, nous négligeons le sentier venant de la gauche (c'est le sentier n° 23 de Genval) et terminons la boucle pour retrouver, après une courte mais rude pente, notre chemin n° 12 du Trou Margot.



Nous le prenons à gauche et retournons à notre point de départ, rue du Ry-Beau-Ry, via le chemin du Tout Laid.

Cette boucle très plaisante fait environ 2 km.

Philippe Dewael

Nos promenades

C'était un dimanche pluvieux ce matin-là. Autrement dit, seuls les plus motivés sont sortis pour suivre Anne sur le parcours lasnois proposé. Heureusement, la pluie et le vent sont modérés, rendant la progression de l'équipée agréable. L'occasion de redécouvrir la rue du Vieux-Monument, le chemin du Bois du Greffier, le Bois Héros, les quartiers du Cheval de Bois, du Beau Chêne et de Genleau. C'est avec une grande satisfaction que l'après-midi nous avons regardé la pluie battante auprès d'un feu de bois, mais cette fois derrière la vitre du living.

CLW



Printemps 2015 – Migration des Batraciens

Ce ne fut pas une migration facile, ni pour les Batraciens, ni pour les bénévoles.

Après une première tentative autour du 10 mars, ils durent encore attendre jusqu'au 17 pour passer vers les étangs. Et la tâche n'était pas commode pour autant car les nuits restaient très fraîches : si le soir vers 19 h 30 la température était de 8°, elle chutait drastiquement ensuite pour passer sous les 5°. Rappelons que les batraciens ont le sang « froid » et, en conséquence, leur température interne descend si le froid s'installe, jusqu'à les empêcher de se mouvoir.



Cependant il fallait se rendre à l'étang pour pondre ; la luminosité, la poussée hormonale, tout leur disait qu'il fallait migrer. Alors, les quelques soirs où pluie et douceur se sont combinées, ils sont passés par centaines, toute la nuit !

Comme les autres soirs ils passaient quand même, mais en petit nombre, les bénévoles ont dû être sur le terrain **40 soirs**, à La Marache, pour les ramasser à la main et **40 matins** à Aywiers pour vider les seaux de récolte !

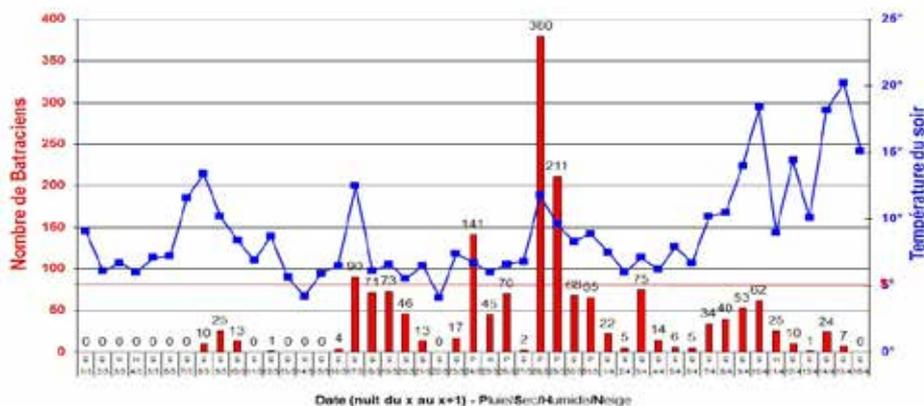
Merci à vous tous qui chaque année, certains d'entre vous depuis 15 ans déjà, étiez présents par tous les temps pour sauver ces batraciens de l'écrasement par les voitures. Si tous les habitants de Lasne voulaient protéger notre environnement nous pourrions faire de grandes choses... Par exemple, une famille s'est chargée à elle seule de protéger la migration rue du Culot, des bénévoles de Waterloo et d'Iltre sont venus nous aider route de La Marache...

Résultats 2015 : nombre de batraciens ramassés

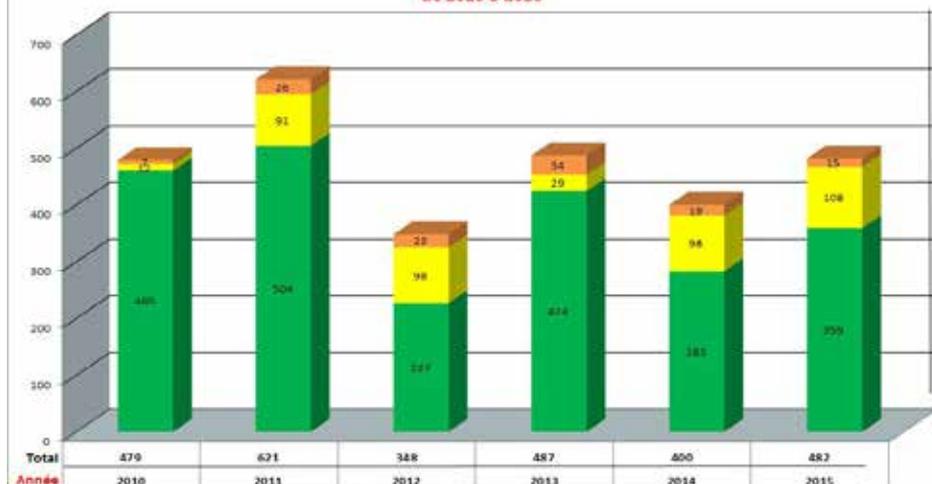
Aywiers : 482 batraciens, dont 359

Migration Marache 2015

1728 (1608 - 88 - 32) au 16/04
(Crap - Gre - Trit)



Migration par espèces à la Route d'Aywiers de 2010 à 2015



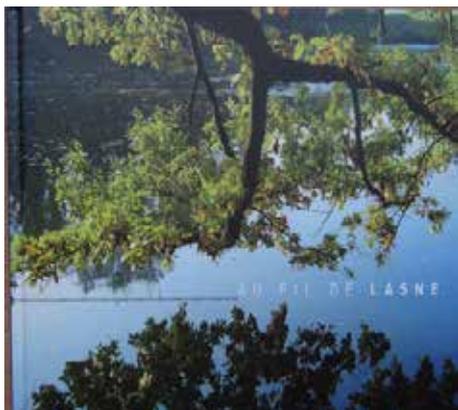


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 3,85 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos nichoirs en bois

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

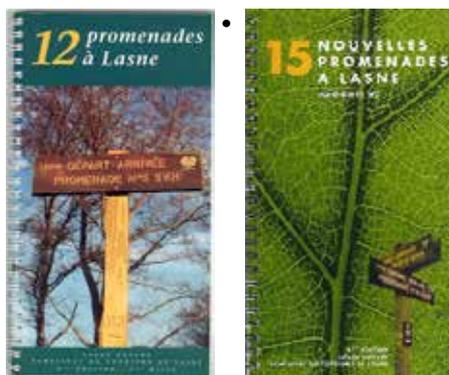
• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos cartes et guides

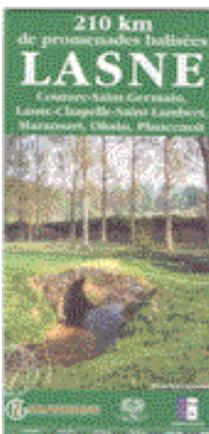
Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.



TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 15 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 9,50 € + frais d'expédition de 2,31 €. Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 3,85 €.



• **CARTE IGN au 1/10000 «210 km DE PROMENADES À LASNE»**

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,54 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.

Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,31 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,77 €.



Nos semences

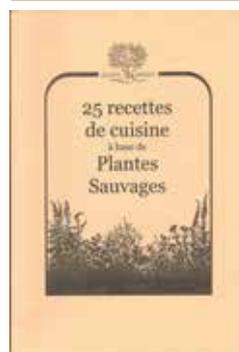
Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,54 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



• **RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES**

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,54 €.

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE22 0012 6937 5847 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

JUIN 2015

- Sam 13 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 14 **Braderie de Lasne** Lasne Nature sera présente sur le site.
- Jeu 25 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

JUILLET 2015

- Dim 12 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h au coin de la rue du Fond Agny et rue de Céroux à Lasne. Durée estimée à 2 h. Infos 02 633 37 76.
- Sam 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Pas de réunion mensuelle en juillet

AOUT 2015

- Sam 8 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 27 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

SEPTEMBRE 2015 (provisoire)

- Jeu 24 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.
- Sam 26 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h 30 et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

OCTOBRE 2015 (date à retenir)

- Ven 23 **Pour ses 25 ans, Lasne Nature** présente un spectacle divertissant émaillé de chansons, «Paysanes», au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président: Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétariat: secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier: Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire: Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux: Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité: mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers: Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions: eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens: Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Écoles-Nature: Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences: Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction: Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social:

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 **0012 3262 3355** de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE
POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 **0012 6937 5847** de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 101

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	F	O	R	S	Y	T	H	I	A	S	
2	A	G	E	N	O	U	I	L	L	E	
3	I	M	P	O	L	I	E	■	O	C	
4	S	■	A	B	E	L	■	B	E	R	
5	A	L	Y	S	S	E	■	O	S	E	
6	N	E	E	■	■	S	O	U	■	T	
7	D	O	R	E	E	■	P	I	T	A	
8	E	N	A	■	■	C	E	L	U	I	
9	A	I	■	■	■	H	U	R	L	E	R
10	U	N	I	F	I	L	A	I	R	E	

GRILLE N° 102

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
3	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
5	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
6	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
7	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
8	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
9	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
10	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

HORIZONTALEMENT

1. Le nom de cette plante dérive de celui d'un mammifère marin. 2. Pour ne pas se blesser en chutant. 3. Fromage italien – Nous permet d'économiser l'énergie. 4. Soldat – Conjonction – Verre de bière. 5. Institution française – Série de coups – À dos ou à main. 6. Se dit de certains poissons – Son pour jument. 7. Note de musique – Bagarre dans le milieu. 8. Petit poisson – Couche protectrice. 9. Qui n'a aucun rapport. 10. Concret – Ponctuel.

VERTICALEMENT

1. Les saules le font beaucoup. 2. De couleur rouge – Il arrive. 3. Rayonné – Est là tous les matins. 4. Projet d'activité – Particulièrement intéressé. 5. Ère islamique. 6. Parle une langue kwa – Ventilation dans les mines. 7. Art scénique – Roche très dure. 8. Arthropodes – Poisson succulent. 9. Théologiens ou juristes. 10. On emploie certaines plantes à cet usage.



La nature de juin à aout



C'est en cette fin de printemps que la chevrette, femelle du **chevreuil** (*Capreolus capreolus*), donne naissance à un ou deux faons. Ceux-ci ont le pelage maculé de taches blanches et sont capables de gambader quelques heures après la naissance. Il arrive que la mère s'éloigne de sa progéniture, mais alors le(s) jeune(s) restera(ont) immobile(s) couché(s) dans le fourré. Le faon ayant été méticuleusement léché par la mère, il ne dégage plus aucune odeur pouvant attirer un prédateur éventuel.



Avec un peu de chance vous apercevrez une flèche bleue passer. C'est le **martin-pêcheur** (*Alcedo atthis*) sans doute en quête d'une proie pour alimenter sa nichée. C'est à la mi-juin que s'achève la première nichée composée de 6 ou 7 œufs, pour aussitôt commencer une deuxième nidification qui se terminera par l'envol des jeunes en août. Il est indispensable pour le martin pêcheur de trouver le long d'un cours d'eau ou d'un étang une paroi verticale sablonneuse pour y creuser son nid qui sera édifié au bout d'un couloir de 50 à 100 cm de long.

La **martre** (*Martes martes*) est en général discrète, visible au crépuscule ou la nuit. Mais durant l'été, son mode de



vie change, devenant diurne et bruyante. Elle est en rut, laissant entendre de vigoureux « tok tok tok ». C'est le moment pour les partenaires de se poursuivre de branche en branche jusqu'à la cime des arbres. Le jeu de séduction terminé, c'est un miaulement perçant qui accompagne l'accouplement pendant 15 à 75 minutes. Il faudra attendre le printemps suivant pour voir les 1 à 6 jeunes de la portée.



À partir de juillet, le **Cirse commun** (*Cirsium vulgare*) va laisser apparaître ses fleurons étroits lilas ou pourpres. Cette bisannuelle, présente dans les prés et les friches, a la tige et le lobe des feuilles garnis d'épines. Après la floraison, les graines seront emportées par le parachute de poils qu'elles portent.

Notre plus grande **libellule** (*Anax imperator*), famille des odonates, a une envergure

d'ailes de 105 mm. C'est un chasseur infatigable qui s'éloigne peu des points d'eau stagnante. Les deux sexes ont le thorax vert, mais l'abdomen du mâle est bleu vif, tandis que celui de la femelle est vert. C'est après une longue vie aquatique que la larve (très carnivore et prédateur de nombreuses espèces animales) va sortir de l'eau en montant sur une plante ou tout autre support pour effectuer sa mue et s'envoler pour une nouvelle vie aérienne d'adulte. C'est en été que vous pourrez trouver une exuvie (dernière peau de la larve) sur la végétation en bord de mare ou de cours d'eau.



Une autre odonate de l'été, cousine de la précédente, la **demoiselle bleue** (*Enallagma cyathigerum*) va fréquenter les mêmes milieu que la libellule. Les ailes ont une envergure de 35 à 40 mm. Remarquez que la demoiselle tient, au repos, ses ailes jointives et dressées au-dessus du corps, alors que la libellule les tient étalées de part et d'autre du corps. Le vol de la demoiselle est plutôt lent par rapport à celui de la libellule.

